

D 880 CHILI: LA GRAVITÉ DU CHÔMAGE

Le 8 septembre, pour la cinquième fois depuis mai 1983, les manifestations de rue ont marqué la nouvelle "journée de protestation nationale" (cf. DIAL D 870). La répression sanglante, qui avait culminé le 11 août avec 17 morts, laisse un total d'une cinquantaine de tués par les forces de l'ordre du 11 mai dernier au 11 septembre, date du 10^e anniversaire de la prise de pouvoir du général Pinochet. Ce mouvement n'est pas une insurrection. Il n'est pour l'instant qu'un mécontentement d'ampleur nationale. C'est la situation économique, avec la banqueroute de l'Etat chilien aux prises avec la plus forte dette mondiale par tête d'habitant, qui est à l'origine de ce malaise.

Le lecteur trouvera ci-dessous un article, tiré du bi-hebdomadaire "Solidaridad" du 15-31 juillet 1983, sur l'ampleur du chômage au Chili et sur ses palliatifs.

— Note DIAL —

"PLAN D'EMPLOI MINIMUM"
ET "PROGRAMME D'OCCUPATION DES CHEFS DE FAMILLE :
LA DERNIÈRE PLANCHE DE SALUT

Dans la décennie des années soixante, le taux moyen de chômage dans l'économie chilienne était de l'ordre de 5,5 %. Entre 1975 et 1981, le taux dépasse 15 % (en y incluant les travailleurs qui émargent au plan de l'emploi minimum). Cela signifie donc, en sept années, une moyenne de plus d'un million de Chiliens à la recherche d'un travail. La courbe habituelle de chômage s'est brusquement accélérée en 1974, avec un doublement du taux (cf. tableau 2).

Dans ce contexte le "Plan d'emploi minimum" (PEM) et, récemment, le "Programme d'occupation des chefs de famille (Jefes de Hogar)" (POJH) se présentent comme un palliatif du chômage grandissant.

Après 1975, un peu plus de 5 % de la force de travail est inscrite au PEM. Aujourd'hui le chiffre dépasse les 10 %. A l'impressionnante montée du PEM (19.041 travailleurs en mars 1975; 126.765 en décembre 1975; 396.277 en mai 1983) (cf. tableau 1), il faut ajouter, depuis octobre 1982, le rapide développement du POJH (cf. tableau 3). Il est évident, dans ces conditions, que le taux de chômage rendu récemment public par l'Institut national de la statistique-INE (19,5 %) est énormément supérieur si l'on y intègre les travailleurs inscrits à ces deux programmes d'emploi (28,8 %).

Femmes et jeunes

En dépit d'une série de restrictions apportées à l'entrée au PEM entre 1975 et 1979, le nombre des inscrits a augmenté mois après mois. Par la suite, quand les limitations sont supprimées et que l'entrée au PEM est autorisée pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus, le programme augmente de telle sorte que les municipalités sont débordées et que de nombreux travailleurs n'ont pratiquement rien à faire.

Il ne fait aucun doute que l'explication principale d'une telle croissance de ces programmes dans les derniers temps, c'est que plusieurs membres d'une même famille ont dû s'y inscrire en raison de la situation économique difficile que traversent les milieux populaires. Cela ressort du fait que la majorité des travailleurs inscrits au PEM sont des demandeurs de premier emploi (24 % en 1981), et que le pourcentage des femmes au PEM est passé de 18,4 % en 1976 à 35,8 % en 1980. Ce dernier chiffre est encore plus significatif si l'on rappelle qu'au Chili, en temps normal, la force de travail n'est constituée que pour 20 % de femmes.

Une enquête de l'Université du Chili, publiée en juin 1982, donne un pourcentage proche de 50 % de femmes inscrites au PEM dans le sondage effectué.

Un bas salaire

Quand, en 1974, le Plan d'emploi minimum a été conçu (décret-loi du 5 août 1974), la perspective était très différente de ce qui a été fait en pratique. On parlait à l'époque d'un horaire non supérieur à 15 heures hebdomadaires pour une rétribution - considérée comme un subside - qui ne pouvait être inférieure à un tiers du salaire minimum légal. Il s'agissait également d'un emploi temporaire, de 90 jours, au bénéfice de la collectivité.

Mais la réalité permanente du PEM montre qu'il s'agit généralement d'un travail normal quant à l'horaire et à l'intensité, qui peut être administratif et bénéficier directement à la municipalité ou à d'autres entreprises. De nombreuses personnes affirment que, vu les conditions réelles de ce programme, leur rétribution (2.000 pesos par semaine) peut être considérée plus comme un salaire que comme un subside, d'ailleurs largement inférieur au salaire minimum légal, même au tiers prévu originellement. Par exemple, en 1981, il représentait 27 % du salaire minimum légal, et 33,70 % du salaire minimum agricole.

Une étude faite par le sociologue Jaime Ruiz-Tagle, sous-directeur du Programme d'économie du travail de l'Académie d'humanisme chrétien, avec la collaboration de Roberto Urmeneta, montre que la perte du pouvoir d'achat au titre du PEM a dépassé les 60 % de 1975 à 1981. Ils ajoutent: "Ce n'est qu'en 1975 et 1976 qu'on peut comparer le subside du PEM avec le contenu du panier de la ménagère. En 1979-1981, il aurait fallu travailler deux fois plus au PEM pour pouvoir acheter le même panier de la ménagère, lequel, par ailleurs, ne représente que 55,6 % de la consommation alimentaire des familles les plus pauvres".

Les horaires et les permanences au PEM ont fait l'objet d'une enquête menée par l'Université du Chili en juin 1982, sur un questionnaire de 10.000 travailleurs du PEM. Pour 11 % d'entre eux, il y avait plus de 4 ans qu'ils travaillaient au PEM. Mais, fait particulièrement notable, 67 % d'entre eux ne faisaient aucune démarche pour chercher un autre travail. Une autre enquête faite en 1979 par le Programme d'économie du travail dans la municipalité de San Miguel, montrait que 74,3 % des enquêtés faisaient des semaines de 36 à 45 heures.

Objectif difficile

Avec le temps, le PEM s'est révélé insuffisant pour pallier le chômage et le dissimuler. D'après les chiffres du Département d'économie de l'Université du Chili, le chômage national avait atteint, en septembre 1982, le taux de 23,7 % (sans inclure le PEM). C'est à ce moment-là que le gouvernement lance le Programme d'occupation des chefs de famille (POJH), comme aide à l'embauche de main d'oeuvre.

L'objectif principal de ce nouveau programme semble difficile à atteindre : ramener le taux de chômage à Santiago et dans le pays à 15 % au troisième trimestre de cette année. La perspective est de créer une moyenne mensuelle de 122.500 emplois jusqu'en décembre 1983.

A la différence du PEM, les travailleurs du POJH sont contractés pour un temps déterminé à l'avance, dans un projet jouissant d'une rentabilité sociale acceptable et caractérisé quant à la durée et au nombre de personnes employées. Les travailleurs doivent être chefs de famille. Leur rétribution s'élève à 4.000 pesos par mois. Chaque groupe de 20 ouvriers est sous la direction d'un responsable dont la rémunération s'élève à 8.000 pesos.

Des "avantages"

Une caractéristique importante de ces deux programmes est leur productivité élevée. Une étude de Roberto Urmeneta, faite pour PREALC en 1979, montre que la productivité des projets réalisés en 1979 a été trois fois supérieure à la rémunération. Le coût minime de la main d'oeuvre utilisée a permis à l'Etat de réaliser une extraordinaire économie de ressources: en 1981, le coût direct du plan représente pour l'Etat 1,5 % du budget total.

A l'avantage de l'épargne réalisée s'ajoute, pour le gouvernement, l'utilité des deux programmes pour camoufler le taux élevé de chômage qu'a engendré le modèle économique imposé.

En même temps la possibilité de jouir d'un travail plus ou moins permanent redonne au chômeur une certaine estime de soi; elle l'aide à s'intégrer, même si c'est précaire, à un groupe social stable; elle minimise ainsi son mécontentement face à sa situation. D'après l'étude du Programme d'économie du travail, ces effets s'ajoutent à l'espoir d'être contracté par la municipalité et à la crainte d'en être renvoyé; ils contrarient ainsi toute tentative d'organisation et de revendication des travailleurs.

Même si les enquêtes et interviews faites les enquêteurs et par "Solidaridad" montrent l'existence d'un mécontentement, celui-ci reste informel et individuel. Les gens ne croient pas qu'on puisse obtenir quelque chose en allant parler aux autorités municipales, car "les problèmes viennent de plus haut", là où les gens n'ont pas accès.

Bien que les rapports entre les travailleurs inscrits à ces programmes soient définis par eux comme chaleureux et solidaires, il est rare qu'ils parlent de ce qui leur est commun. On dirait que la seule chose qui les réunit, c'est le fait d'être chômeurs: "Les gens du PEM sont très passifs, très craintifs - déclarait un militant de quartier à l'enquêteur. Je crois qu'ils ont perdu leur personnalité. Nous avons essayé de les organiser pour qu'ils réclament, pour qu'ils demandent quelque chose. Ça n'a pas marché. Ils disent: c'est notre dernière planche de salut."

Le dramatique chômage dans notre pays est un problème qui ne peut attendre indéfiniment une solution, car il est hautement dommageable à la société et à chacun de ceux qu'il affecte. En ce sens, les chômeurs et les inscrits au PEM et au POJH ne peuvent oublier que leur drame est le même pour tous et que, pour s'en sortir, il n'y a que l'organisation.

Tableau 1 : TRAVAILLEURS INSCRITS AU PEM

Année	Force de travail	Inscrits au PEM	%
1975	3.185.510	72.695	2,3
1976	3.181.900	157.836	5,0
1977	3.199.500	187.647	5,9
1978	3.469.000	145.792	4,2
1979	3.477.400	133.933	3,9
1980	3.635.500	190.673	5,2
1981	3.594.000	175.607	4,9
1982	3.660.700	336.469	9,2
Mai 1983		396.277	

Source: INE et U. de Chile

Tableau 2 : CHÔMAGE NATIONAL 1960-1982

Année	% officiel	PEM	% réel
1960-1969	6,5		6,5
1970	5,7		5,7
1971	3,8		3,8
1972	3,1		3,1
1973	4,8		4,8
1974	9,2		9,2
1975	14,5	2,3	16,8
1976	12,7	5,0	17,7
1977	11,8	5,9	17,7
1978	14,1	4,2	18,3
1979	13,6	3,9	17,5
1980	10,4	5,2	15,6
1981	11,2	4,9	16,1
1982	19,6	9,2	28,8

Source: INE et U. de Chile

Tableau 3 : CROISSANCE DU POJH

Mois	Total national	Zone de la capitale
octobre 1982	54.187	15.615
novembre 1982	86.641	32.283
décembre 1982	102.772	43.751
janvier 1983	107.887	44.939
février 1983	112.601	53.453
mars 1983	131.556	76.740
avril 1983	119.809	79.886
mai 1983	132.449	96.252

Source: INE

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F
 Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
 Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441